



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Quotas de production

Question écrite n° 44159

### Texte de la question

M. Serge Roques attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la situation de la filière bovine laitière dans les départements comme l'Aveyron qui compte un bon nombre de producteurs ayant des petites références. Dans la mesure où la possibilité d'évolution par la restructuration foncière est très limitée, l'utilisation de la réserve départementale est en effet seule véritablement susceptible de favoriser un développement harmonieux de la production laitière car elle permet de conforter l'installation des jeunes agriculteurs, de renforcer les références laitières des autres producteurs, et notamment dans les tranches de références les plus basses. Afin de constituer une réserve départementale suffisante et éviter toute spéculation par le foncier, il lui demande s'il ne pourrait pas être envisagé, comme le suggèrent les responsables de la filière, un dispositif permettant d'engager des programmes de rachat avec des financements interprofessionnels.

### Texte de la réponse

Pour la troisième année consécutive, un programme de rachat de références laitières a été autorisé au titre de la campagne 1996-1997, avec notamment la possibilité d'y introduire des financements interprofessionnels. Ce programme, qui s'applique sur l'ensemble du territoire, est financé par une dotation nationale que les régions, les départements, les interprofessions et les entreprises peuvent compléter s'ils le souhaitent. Ce dispositif, qui a donné satisfaction au cours des deux campagnes précédentes, permet d'abonder les réserves, déjà alimentées par les cessations naturelles et les prélèvements effectués à l'occasion des transferts fonciers.

### Données clés

**Auteur :** [M. Roques Serge](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44159

**Rubrique :** Lait et produits laitiers

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 octobre 1996, page 5471

**Réponse publiée le :** 30 décembre 1996, page 6861